



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

FICHE DE SAISINE COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONCILIATION DE L'HERAULT

DEMANDEUR (cocher la case correspondante)

LOCATAIRE

GARANT (si paiement caution)

PROPRIETAIRE

NOM, PRENOM (ou raison sociale) :

ADRESSE PERSONNELLE :

Tél :

Courriel :

ADRESSE DU LITIGE (si différente) :

Date d'entrée dans les lieux du locataire :

Date de sortie (le cas échéant) :

Type de Location :

Vide

Meublé

Durée du Bail :

< 1 an

1 an

3 ans

6 ans

8 ans

> 8 ans

PARTIE ADVERSE (cocher la case correspondante)

Locataire

Propriétaire (tel que renseigné dans le bail)

Syndicat

NOM, PRENOM
(ou raison sociale):

ADRESSE :

Dénomination et
adresse de
l'agence
immobilière
mandataire (le
cas échéant)

OBJET DE LA DEMANDE (cocher la ou les cases correspondantes)

Etat des Lieux

Réparations

Congé

Charges locatives

Décence du logement

Loyer

Dépôt de garantie (caution)

Difficultés collectives

Montant du litige (estimation) :

Chiffrage détaillé du montant du litige :

Montant

Nature (charges, travaux, occupation...)

DATE :

Signature :

Liste des pièces à joindre à la Saisine CDC

- * Fiche de saisine
- * Un résumé de l'historique de la location et de l'objet du litige (sur papier libre)
- * Copie du Bail initial, de ses annexes et des avenants ou modifications le cas échéant.
- * Selon l'objet du litige : copie des propositions d'évolution de révision ou réévaluation du loyer ou du contrat de bail
- * Copie des courriers échangés avec la partie adverse portant sur le litige notamment copie de la lettre de réclamation transmise en recommandé avec accusé de réception à la partie adverse et éventuellement sa réponse.
- * États des lieux d'entrée et de Sortie (si vous avez quitté les lieux)
- * Tous autres éléments utiles (photographies, attestations...)
- * Photocopie de la carte d'identité

Rappel : Délais de saisine dans certains cas :

Complément de loyer : 3 mois à compter de la signature du bail

Loyer sous-évalué : 4 mois avant la date d'échéance du bail

Bail de sortie loi 48 : 3 mois de la proposition

Autre litige : À tout moment

Formulaire à transmettre avec les pièces justificatives jointes au secrétariat de la CDC :

Par voie Postale (en 3 exemplaires sans agrafes et par recommandé avec accusé de réception) :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault

Commission Départementale de Conciliation de l'Hérault

Rue Serge Lifar

CS 97378

34184 Montpellier Cedex 4.

Par voie électronique (en un minimum d'envois) :

ddcs-commission-conciliation@herault.gouv.fr

Vous pouvez, également, contacter le secrétariat de la CDC au 04.67.41.72.00 le lundi matin